



Syndicat d'Énerg  
du Gers

AUCH, le 28 JAN. 2017

Réf. : JMW/MF n° 79

Affaire suivie par JM. WALCKER

à

**LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT,**

Monsieur Jean-Marc LE MAO  
Maire de Sainte-Aurence-Cazaux  
32300 SAINTE-AURENCE-CAZAUX

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons bien reçu votre projet de carte communale. Veuillez prendre note des observations du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers concernant les trois zones soumises à notre analyse.

### ① Le Village

↪ Les nombreuses tranches de travaux réalisées par le Syndicat Départemental permettront d'accueillir, dans de bonnes conditions, la population espérée dans le projet de zonage. Il conviendra toutefois d'être attentif aux découpages des lots qui pourraient déboucher sur de petites extensions de réseau basse-tension.

### ② Le Tucos

↪ La zone est desservie en électricité basse-tension depuis le réseau aérien torsadé situé en bordure de route.

### ③ « A Martine »

↪ Le lot prévu dans le document d'urbanisme n'est pas desservi en électricité et sera situé en extrémité de réseau électrique à plus de 550 mètres du poste HTA/BT. Nous sommes dans une configuration qui est loin d'être favorable pour accueillir un jeune agriculteur. Il n'est donc pas possible de donner un avis sur la capacité du réseau sans un bilan de puissance du projet. Si le particulier s'engage à souscrire un contrat triphasé, le projet devrait pouvoir aboutir mais le particulier devra financer une extension de réseau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués,

Le Président du Syndicat,  
  
A. DUFFOURG